

Assemblée générale ordinaire de RTL Group S.A. du 29 avril 2026 – Convocation

Cher actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'assemblée générale ordinaire (AGO) de RTL Group S.A. (la "Société") qui se tiendra le mercredi 29 avril 2026 à 15:00 heures au siège social (43, bld Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg) avec l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2025)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2025
3. Affectation du résultat
4. Rapport sur les rémunérations
5. Politique de rémunération
6. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
7. Nominations statutaires
8. Divers

Utilisation de la plateforme Lumi Connect

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent utiliser la plateforme Lumi Connect pour remplir toutes les formalités préalables à leur participation à l'AGO en présence sur site, par vote par correspondance en utilisant Direct Vote, ou par procuration, et de poser des questions à l'avance.

Les instructions d'inscription étape par étape à l'AGO sont disponibles sur le site internet de Lumi (www.lumiconnect.com) et sur celui de RTL Group (<https://company.rtl.com>).

Formalités préalables à accomplir pour participer et voter à l'AGO

L'AGO se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. En vertu de l'article 24 des statuts de la Société (les « Statuts »), seules les personnes disposant de la qualité d'actionnaire le 15 avril 2026 à vingt-quatre heures, heure de Luxembourg, (la « Date d'Enregistrement ») et ayant rempli les formalités ci-après auront le droit de participer et de voter à l'AGO.

Les actionnaires désirant participer à l'AGO et à y voter devront :

- a) au plus tard à la Date d'Enregistrement (15 avril 2026) : soit déclarer via la plateforme Lumi Connect leur intention de participer à l'AGO, soit envoyer le formulaire de « Déclaration de Participation » à la Société par email (shareholders@rtl.com), et
- b) pour le 23 avril 2026 au plus tard et uniquement en cas de détenteurs d'actions au porteur qui n'ont pas opté pour l'inscription via la plateforme Lumi Connect : organiser que l'organisme financier gestionnaire de leur compte-titres ou leur dépositaire

fournisse une attestation établissant leur qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement à la Société par email (shareholders@rtl.com), et

c) en plus, pour le 23 avril 2026 au plus tard :

- en cas d'actionnaires désirant voter par correspondance, soit utiliser via la plateforme Lumi Connect le système de vote « Direct Vote », soit envoyer le formulaire de « Vote par Correspondance » à la Société par email (shareholders@rtl.com), ou
- en cas d'actionnaires désirant être représentés par procuration, soit donner procuration via la plateforme Lumi Connect, soit envoyer le « Formulaire de Procuration » à la Société par email (shareholders@rtl.com).

Pour les détenteurs d'actions nominatives, la qualité d'actionnaire est établie par l'inscription au registre des actionnaires nominatifs de la Société à la Date d'Enregistrement.

Questions écrites

Jusqu'au 24 avril 2026, tout actionnaire pourra poser des questions écrites soit via la plateforme Lumi Connect, soit en les adressant à la Société par email (shareholders@rtl.com), questions auxquelles il sera répondu lors de l'AGO séparément ou globalement au choix de la Société, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées.

Demandes d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions

En vertu de l'article 22 des Statuts, un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'au moins 5% du capital de la Société ont le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des projets de résolutions concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour de l'AGO. Si vous désirez utiliser ce droit, merci d'envoyer les points pour l'ordre du jour et/ou les projets de résolutions à la Société pour le 7 avril 2026 au plus tard à l'attention de M. Edouard de Fierlant, Company Secretary, par email (shareholders@rtl.com). A la demande devra être joint une motivation ou un projet de résolution à adopter lors de l'AGO. En cas de demande, la Société publiera un ordre du jour révisé au plus tard le 14 avril 2026. Le texte des projets de résolutions déposées par les actionnaires sera mis en ligne, dès que possible, sur le site de la Société (<https://company.rtl.com>).

Nous vous invitons à consulter le site internet de la Société (<https://company.rtl.com>), sur lequel vous trouverez des informations détaillées sur les droits des actionnaires et leur participation à l'AGO, la notice d'information relative au traitement de vos données personnelles, ainsi que les documents préparatoires à l'AGO (les instructions pour s'enregistrer via la plateforme Lumi Connect, le formulaire de Déclaration de Participation, le formulaire de Vote par Correspondance, le Formulaire de Procuration, les propositions de résolutions, les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2025 comprenant les rapports du conseil d'administration, les rapports du réviseur d'entreprises agréé, le rapport sur les rémunérations, la politique de rémunération et le C.V. de M. Clément Schwebig). Les documents préparatoires peuvent également être obtenus sur demande auprès du Company Secretary (shareholders@rtl.com).

Martin Taylor
Chairman